

# DECISION DU PRESIDENT

N ° 2 0 2 6 - 0 6 9

**OBJET** : Demande de dotation auprès de la DREAL concernant le Plan d'actions 2026

LE PRESIDENT,

Vu :

- \* Le code général des collectivités territoriales ;
- \* Les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- \* La délibération n°454-2024 du Comité syndical en date du 27 mars 2024 relative aux délégations de pouvoir consenties au Président.

Considérant que :

- \* La charte du Parc, projet de territoire à 15 ans, s'organise autour d'une ambition cadre et 4 ambitions thématiques que sont :
  - **Ambition cadre** : inscrire le paysage au cœur du projet de territoire ;
  - **Ambition 1** : préserver le caractère de la Sainte-Baume, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages ;
  - **Ambition 2** : orienter le territoire de la Sainte-Baume vers un aménagement exemplaire et durable ;
  - **Ambition 3** : fédérer et dynamiser le territoire par un développement économique respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation durable de ses ressources ;
  - **Ambition 4** : valoriser la richesse culturelle du territoire et renforcer le vivre et le faire ensemble.
- \* Ces ambitions sont déclinées en 13 orientations stratégiques et 35 mesures opérationnelles fixant le projet de développement durable dont le territoire de la Sainte-Baume souhaite se doter pour les 15 années de sa labellisation en PNR.
- \* Les domaines de compétences de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et en particulier sa volonté d'apporter un soutien financier aux Parcs naturels régionaux permet au Parc de bénéficier d'un accompagnement de sa politique environnementale sur les thématiques suivantes :
  - Biodiversité ;
  - Sites et Paysages ;
  - Aménagement du territoire et urbanisme ;
  - Développement agricole ;
  - Évaluation de la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional.



Une autre vie s'invente ici

Les actions réalisées dans le cadre du Plan d'action 2026 porteront sur :

- \* L'accompagnement des communes et acteurs dans la protection du socle agricole, naturel et paysager (avis sur les documents d'urbanisme et projets d'aménagements, mise en place de la charte signalétique & l'intégration paysagère des entrées de ville)
- \* L'animation d'un site d'accueil des visiteurs au cœur du Parc
- \* L'animation territoriale des aires de protection de biotope pour les aigles de Bonelli et l'Armérie de Belgentier
- \* L'animation territoriale pour la préservation et la bonne gestion des ressources en eau souterraines stratégiques
- \* L'animation territoriale pour l'émergence d'une filière de valorisation de la Cêpre
- \* L'animations scolaires pour éduquer à l'environnement et au territoire du Parc
- \* La contribution au système d'information territorial (SIT) interparcs de la Région Sud
- \* Le développement de l'itinérance en randonnée pédestre
- \* L'élaboration de la nouvelle Charte forestière de territoire
- \* La finalisation de l'évaluation à mi-parcours de la charte du Parc naturel régional
- \* Initier des permanences de conseils en paysage et en architecture auprès des habitants
- \* La lutte contre la circulation motorisée illicite en espaces naturels
- \* La lutte contre la pollution plastique et les dépôts sauvages pour préserver la qualité de la ressource en eau
- \* La phase 1 du lancement de l'élaboration du plan de gestion stratégique des zones humides
- \* La sensibilisation aux comportements adaptés en espaces naturels
- \* Le suivi de la fréquentation par un dispositif d'écompteurs
- \* Le suivi et entretien des aménagements des gorges du Caramy

Le plan de financement prévisionnel est constitué comme suit :

Actions	Dépenses	Recettes	
Mise en œuvre des actions : - Gestion et coordination ; - Ingénierie et expertise interne Syndicat mixte - Prestations	702 006 €	DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur	150 000 € (21%)
		Collectivités territoriales (Métropole AMP)	56 650 € (8%)
		Région SUD	216 760 € (31%)
		Parc naturel régional de la Sainte Baume	72 241 € (10%)
		Autres financeurs	210 355 € (30%)
<b>TOTAL</b>	<b>702 006 €</b>	<b>702 006 €</b>	

**DECIDE :**

**Article 1** – De s’engager dans la réalisation de l’ensemble des actions précitées pour lesquelles la DREAL Provence-Alpes-Côte d’Azur serait susceptible d’apporter sous soutien financier ;

**Article 2** – De solliciter l’octroi d’une dotation auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d’Azur à hauteur de 150 000 € pour des dépenses totales s’élevant à 702 006 € et d’engager toutes les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

La présente décision sera portée à la connaissance des membres du Comité syndical lors de la prochaine séance.

Fait à Plan d'Aups Sainte-Baume,  
Le 22/01/2026

Michel GROS,  
Président



Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le

30/01/20



ID : 083-200031623-20260122-2026069-AU